



« À L'EAU CITOYENNE »

EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT d'ORLEANS MÉTROPOLE

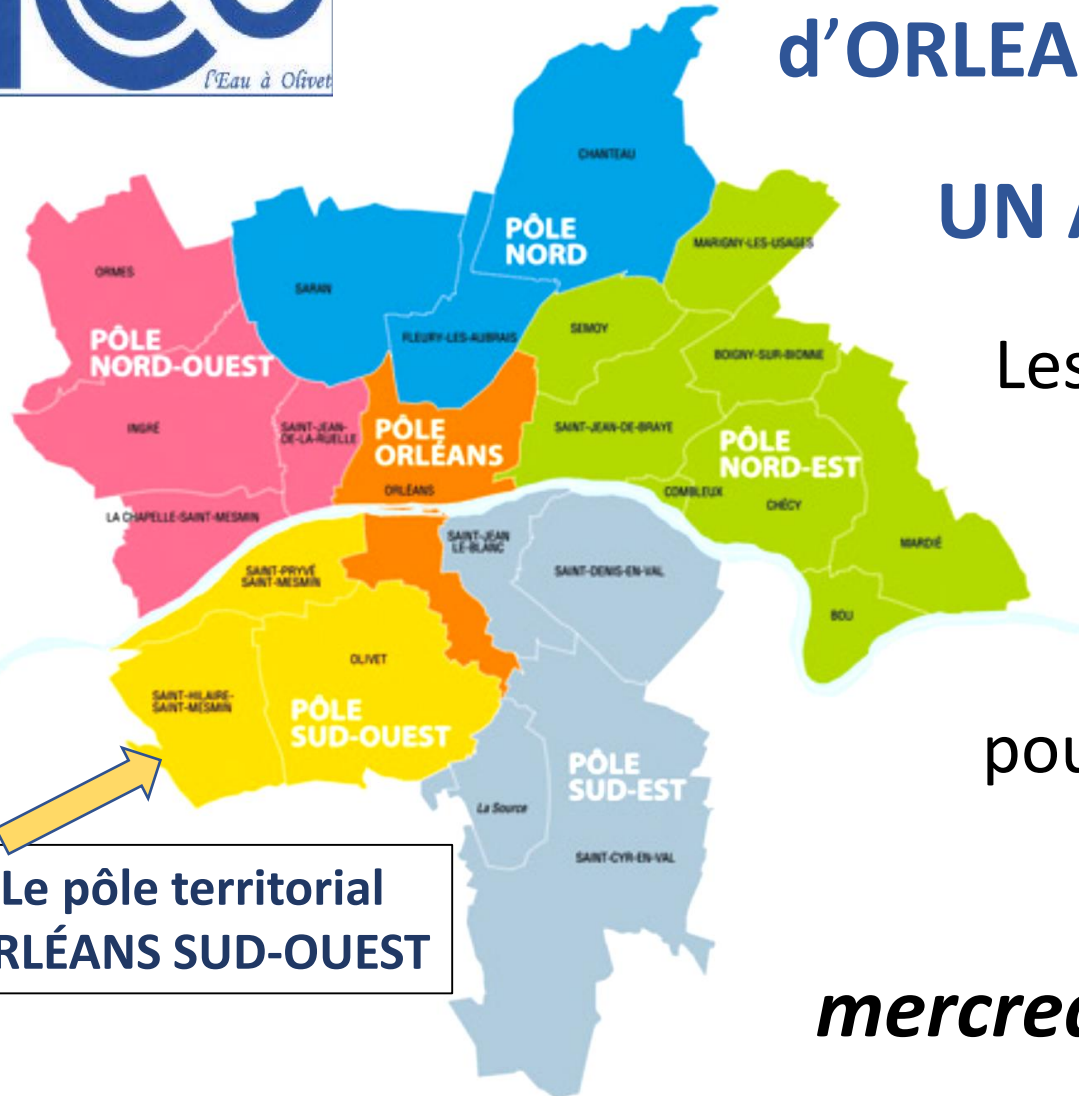
UN AVENIR QUI SE PRÉPARE DÈS 2020

Les listes candidates aux élections municipales
et métropolitaine

de Olivet, Saint-Hilaire, Saint-Pryvé
invitées à présenter leurs options
pour préparer la gestion de ces services publics

réunion publique

mercredi 5 février 2020, de 20H30 à 23H



**Le pôle territorial
ORLÉANS SUD-OUEST**

Introduction rapide

- 1 : les gestions actuelles des services publics
eau potable et assainissement pour les 22 villes
- 2 : la suite à partir de 2024
préparée dès 2020 pour garantir la continuité
- 3 : de 2020 à 2024 : préparation de la future gestion
comment, quand , choix possibles, ..

EAU POTABLE : la gestion actuelle

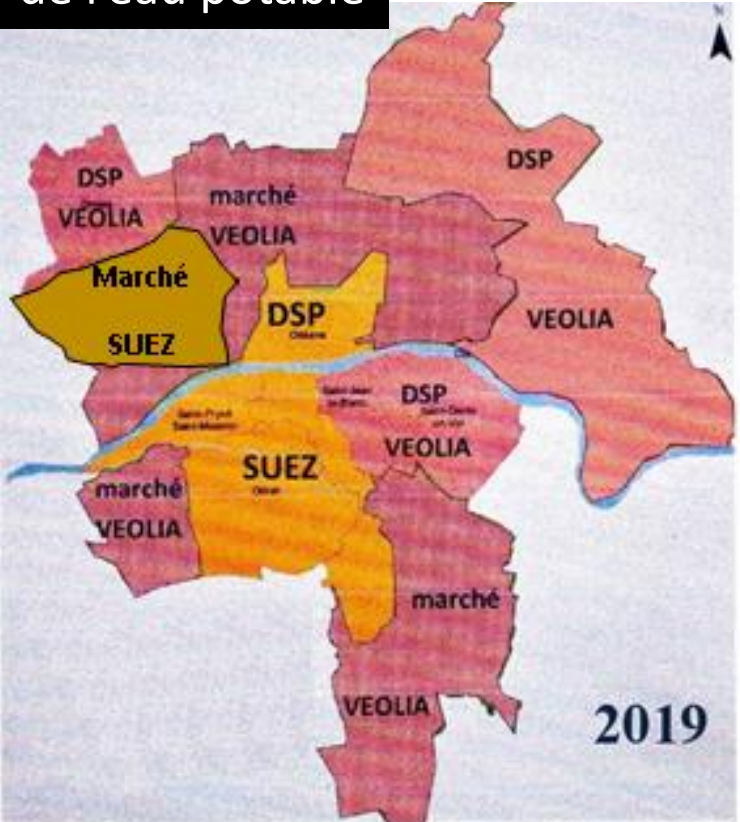
Service Eau/Assainissement de la DCERE

(Direction du Cycle de l'Eau et des Réseaux d'Énergie)

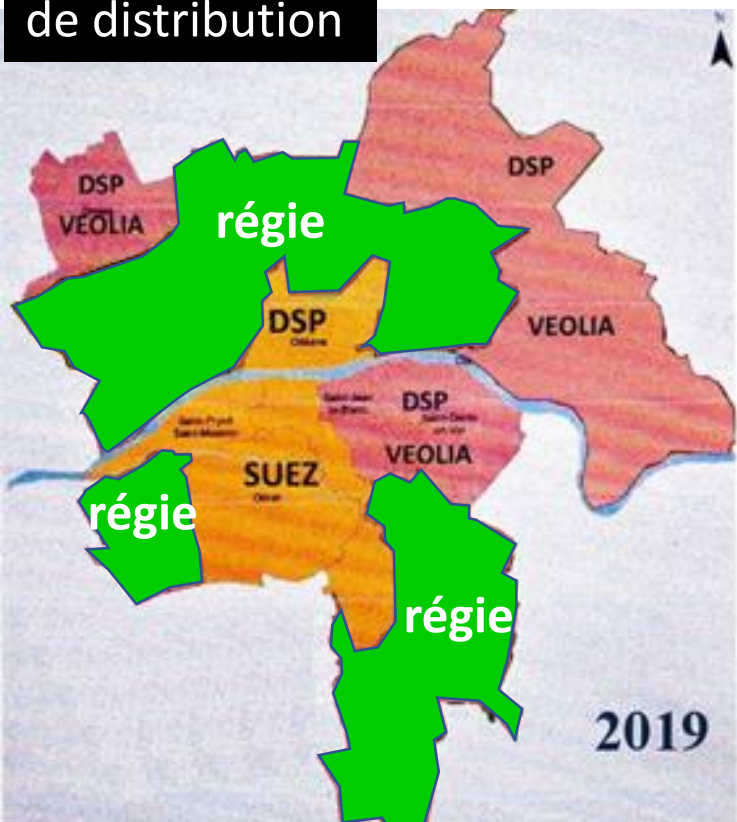
transferts + 3 recrutements -> ≈ 33 ETP au service régie

Sur les 22 communes :
9 gérées en régie (104 437 ha)
13 déléguées (185 505 ha, Suez + Veolia)
chiffres 2019 :
15,9 10⁶ m³ distribués, 1500 km réseau
total payé par les usagers = 23,5 M€

La production de l'eau potable



La gestion des réseaux de distribution



Prix de l'eau potable (€ par m³)

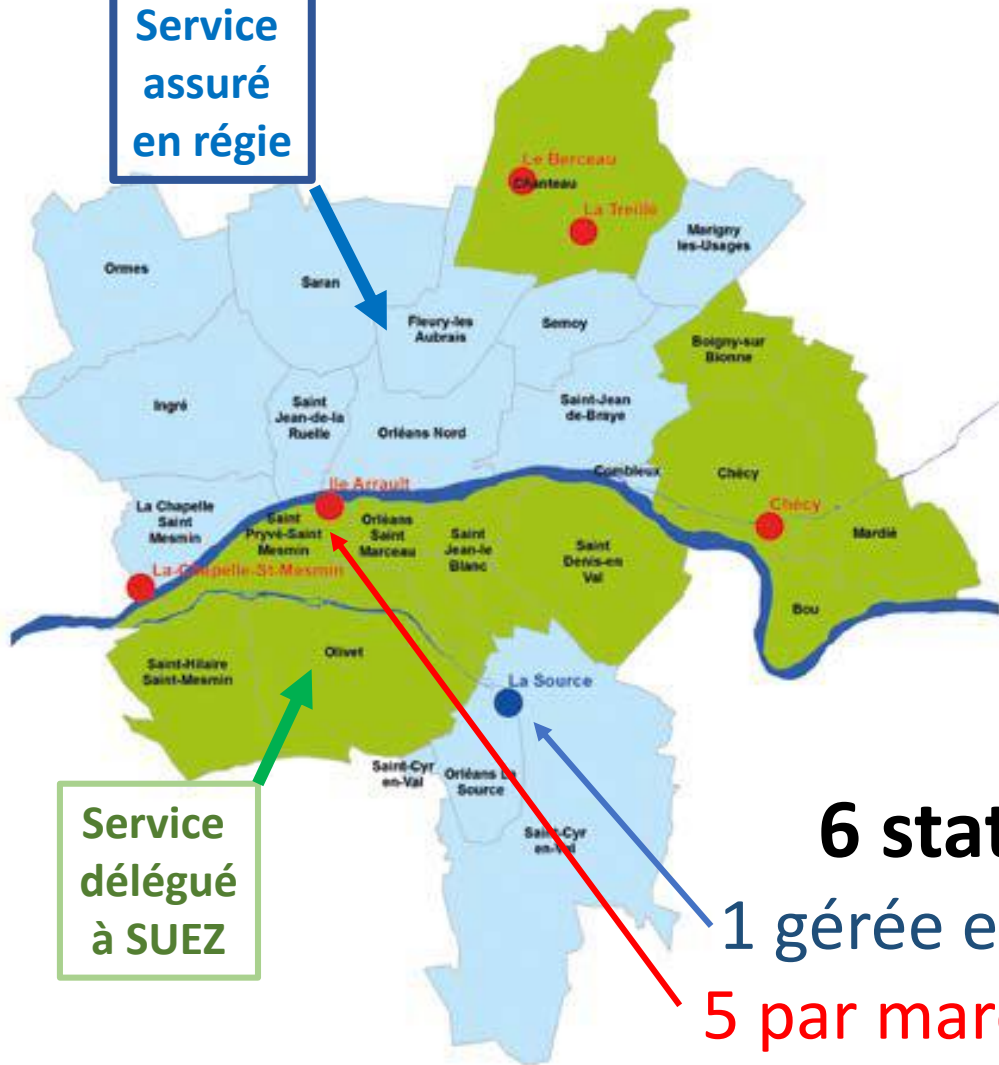
OLIVET	St Hilaire	St Pryvé
1,61	1,31	1,83
SUEZ	régie	SUEZ

Fin de tous les contrats délégations ou marchés au 31 Déc 2023
Sauf 1 marché SUEZ pour INGRÉ :→ 2027 ?

ASSAINISSEMENT

Service Eau/Assainissement de la DCERE
service régie = 94 personnes

Service assuré en régie



Service délégué à SUEZ

les réseaux des 22 communes :

12 assurés en régie (227.000 ha)
10 délégués à SUEZ (63.000 ha))

2120 km de réseau

Total	852 km pluies, 799 usées, 437 unitaire
Olivet	83 km 81,5 0
St Hilaire	12,5 15 0
St Pryvé	36 32 1

coût assainissement 2,4 € /m³ TTC
total payé par les usagers = 42,4 M€

6 stations d'épuration traitent 22,2 Millions de m³

1 gérée en Régie (STEP de La Source)

5 par marché attribué à **VEOLIA**

La nouvelle gestion EAU-ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2024

Un chantier à ouvrir dès 2020 par le conseil de métropole

1 : les contrats et marchés EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT : fin au 31 / 12 / 2023

Une transition au 01/01/2024 sur toute la métropole

2 : 3 ans au moins requis pour une nouvelle gestion au niveau de la métropole

L'expérience d'OLIVET (une des 22 villes, eau potable seule)

3 ans



24 / 02 / 2012 : fin du contrat VEOLIA au 03 / 02 / 2015 votée en CM

↓ étude AMO : état des lieux et propositions de gestion

↓ Discussion en commissions générales , présentation CCSPL

21 / 12 / 2012 : choix d'un service public eau potable géré en DSP (affermage) voté en CM *

↓ cahier des charges

↓ appel d'offre-ouverture des plis , négociations et sélection du délégataire

29 / 11 / 2013 : choix de SUEZ voté en CM

↓ période de « tuilage »

03 / 02 / 2015 : démarrage de la gestion par SUEZ

* Intervention de M Hughes SAURY au CM du 21-12-2012 (extrait)

« Au long de notre travail j'ai acquis la conviction que ni le prix, qui me paraît être un paramètre important du dossier, ni la qualité de l'eau qui me semble être une nécessité absolue, n'étaient des éléments propres ou spécifiques d'un mode de gestion plus que d'un autre. »

Enjeux et procédures de choix pour les services EAU et ASSAINISSEMENT

Garantir leur avenir à moyen et long terme face aux évolutions climatiques

EAU

pérennité et qualité de la ressource

- forages, traitement, stockage, réseaux
 - Pb périodes sèches
(répartition des usages de l'eau)
 - Pb périodes d'inondations
(résilience des installations)
 - qualité de l'eau brute :
agir sur les intrants
-**etc**

ASSAINISSEMENT

réseaux et stations d'épuration

- gestion des fortes pluies (bassins d'orage)
 - Résilience face aux inondations
 - qualité des eaux traitées, contrôle de polluants
 - Diminuer les rejets en Loire sans traitement
(1200 heures en 2018)
 - relation avec l'urbanisation (zones humides)
- **etc**

Des schémas stratégiques EAU et ASSAINISSEMENT à approuver au prochain conseil métropole

Le choix ?

- **Une chance exceptionnelle** = 22 villes libres d'obligations contractuelles
- **Place des villes dans les choix de la métropole**
- **Un critère de choix rationnels**
garantir à la collectivité une réelle maîtrise interne, technique et financière
- **Un choix immédiat possible :**
régie publique (économise une mise en concurrence coûteuse, pas d'actionnaires)
- **choix parmi les options soumises par un « expert » AMO**
Régie publique - délégation au privé - mixte 50/50 (ex assainissement actuel) ?

usagers (et payeurs) : quelle place ?

- **dans la procédure de choix**
Consultation spécifique des usagers par les communes ?
- **dans le fonctionnement de ces services**
représentés dans un conseil de gestion ?
dans le contrôle de l'exécution ?
- **Quels appuis pour un engagement citoyen**
(ex formation)

Têtes de listes

candidates aux élections municipales et métropolitaine
du Pôle Territorial ORLEANS SUD-OUEST
invitées à cette réunion publique

Pour OLIVET

- Gile DE SOUZA
- Jean-Christophe HAGLUND
- Dominique RAGON
- Matthieu SCHLESINGER

Pour Saint Hilaire

- Stéphane CHOUIN

Pour Saint Pryvé

- Thierry COUSIN

à eux
la parole

